Communiqué de presse

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

MHM CORPORATE ANNONCE LE SUCCÈS DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AINSI QU'UN REMBOURSEMENT PARTIEL D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

Paris, le 23 septembre 2026, 18h00 MHM Corporate (Euronext Paris – Compartiment C – ISIN : FR001400IE67 – mnémonique : MHM) annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (ci-après l' « ***Augmentation de Capital*** »), ainsi que le remboursement en actions d'obligations remboursables en actions émises le 8 octobre 2025 (ci-après les « ***ORA 1*** ») et le 25 juin 2026 (ci-après les « ***ORA 2*** ») détenues par M. Diede van den Ouden et Tonner Drones (ci-après le « ***Remboursement d'ORA*** »).

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du refinancement engagé par la Société et ont notamment pour objectif de renforcer ses capitaux propres, réduire son endettement financier et améliorer la structure de son bilan, tout en permettant à la Société de poursuivre la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie d'investissement et de développement.

Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

- 100 844 240 actions nouvelles ont été souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital au prix de 0,011 euro par action, représentant une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 109 286,64 euros ;
- le taux de souscription de l'Augmentation de Capital s'établit à 100 % ;
- 15 126 635 actions nouvelles ont été souscrites, dans le cadre de l'usage de la clause d'extension, de 0,011 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 166 392,985 euros supplémentaires ;
- 115 970 875 actions nouvelles de 0,011 euro de valeur nominale chacune, ont ainsi été souscrite (après usage de la clause d'extension), soit une augmentation de capital d'un montant nominal 1 275 679,625 €.

Principales caractéristiques du Remboursement d'ORA

- A la suite de l'Augmentation de Capital, le ratio de remboursement en actions des ORA 1 a été ajusté à 90,909 et le ratio de remboursement en actions des ORA 2 a été ajusté à 90,909 ;

- 242 000 ORA 1 détenues ont été remboursées en 21 999 978 actions et 242 000 ORA 2 ont été remboursées en 21 999 978 actions ;
- le Remboursement d'ORA donne lieu à l'émission de 43 999 956 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 483 999,516 € ;

Le nombre total d'actions nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital et du Remboursement d'ORA s'élève ainsi à 159 970 831 actions.

A la suite de l'Augmentation de Capital et du Remboursement d'ORA, le capital social de MHM Corporate s'élève désormais à 1 799 296,521 euros, divisé en 163 572 411 actions.

1. REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

La période de souscription à l'Augmentation de Capital s'est achevée le 18 septembre 2026.

À l'issue de cette période, les souscriptions recueillies représentaient 43 603 473 actions, pour un montant de 479 638,203 euros.

Les demandes de souscription sont réparties de la manière suivante :

ACTIONS	QTES	MONTANTS
Irréductible	29 919 434	329 113,774 €
Réductible	13 533 639	148 870,029 €
Libre	150 400	€ 1 654,40
TOTAL	**43 603 473**	**€ 479 638,203**

57 240 767 actions ont donc été souscrites par les garants de l'Augmentation de Capital. Celle-ci a donc été souscrite à 100 %.

Le conseil d'administration a décidé d'utiliser la clause d'extension de cette augmentation de capital.

15 126 635 actions nouvelles de 0,011 euro de valeur nominale chacune ont été souscrites par les garants de l'Augmentation de capital, dans le cadre de l'usage de la clause d'extension, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 166 392,985 euros supplémentaires.

En conséquence, le Conseil d'administration de MHM Corporate, réuni le 22 septembre 2026, a constaté le résultat de l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 275 679,625 euros, par émission de 115 970 875 actions ordinaires nouvelles, au prix unitaire de 0,011 euro, correspondant à leur valeur nominale.

Les actions nouvelles sont de même catégorie et de même rang que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et seront immédiatement assimilables aux actions existantes de la Société.

2. REMBOURSEMENT D'ORA

Concomitamment à la réalisation de l'Augmentation de Capital, la Société a procédé au remboursement anticipé partiel d'un certain nombre d'ORA 1 et d'ORA 2 détenues par M. Diede van den Ouden et Tonner Drones.

Ce remboursement intervient conformément aux modalités prévues par les contrats d'émission des ORA 1 et ORA 2 des 8 octobre 2025 et 25 juin 2026, tels qu'amendés le 25 juin 2026.

ORA 1

S'agissant des ORA 1, celles-ci ont une valeur nominale unitaire de 1 euro et portent intérêt au taux annuel de 5 %. A la suite de l'Augmentation de Capital, le ratio de remboursement en actions des ORA 1 a été ajusté à 90,909 actions pour 1 ORA 1.

La Société a reçu une demande de remboursement en actions de 242 000 ORA 1.

Le remboursement de 242 000 ORA 1 entraîne l'émission de 21 999 978 actions nouvelles au bénéficie de M. Diede van den Ouden, pour un montant de 241 999,758 euros.

ORA 2

S'agissant des ORA 2, celles-ci ont également une valeur nominale unitaire de 1 euro et portent intérêt au taux annuel de 5 %. A la suite de l'Augmentation de Capital, le ratio de remboursement en actions des ORA 2 a été ajusté à 90,909 actions pour 1 ORA 2.

La Société a reçu une demande de remboursement en actions de 242 000 ORA 2.

Le remboursement de 242 000 ORA 2 entraîne l'émission de 21 999 978 actions nouvelles au bénéficie de Tonner Drones, pour un montant de 241 999,758 euros.

En conséquence, le remboursement des ORA 1 et des ORA 2 entraîne l'émission de 43 999 956 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital de 483 999,516 euros.

3. UNE OPERATION PERMETTANT DE RENFORCER LA STRUCTURE FINANCIERE DE MHM CORPORATE

La réalisation conjointe de l'Augmentation de Capital et du Remboursement d'ORA permet à MHM Corporate de poursuivre l'assainissement de sa structure financière.

Le produit brut de l'Augmentation de Capital, qui s'élève à 1 275 679,625 euros, est notamment destiné au remboursement de certains créanciers, à la couverture des coûts engagés dans le cadre de la restructuration de la Société et de l'opération, ainsi qu'au financement du besoin en fonds de roulement de la Société. De son côté, le remboursement partiel des ORA 1 et ORA 2 permet de réduire l'endettement financier de la Société et de renforcer ses capitaux propres, sans sortie de trésorerie.

À l'issue des opérations, 159 970 831 actions nouvelles auront ainsi été émises au total, portant le nombre d'actions composant le capital social de MHM Corporate de 3 601 580 actions avant opération à 163 572 411 actions après l'opération.

Le capital social de MHM Corporate s'élève désormais à 1 799 296,521 euros, divisé en 163 572 411 actions ordinaires de 0,011 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

4. ADMISSION DES ACTIONS NOUVELLES AUX NEGOCIATIONS SUR EURONEXT PARIS

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital et du Remboursement d'ORA seront admises aux négociations sur Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société, sous le code ISIN FR001400IE67, à compter du vendredi 25 septembre 2026.

5. INCIDENCE SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

À titre indicatif et en l'état des informations dont dispose la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société, avant l'opération, après l'Augmentation de Capital et après l'Augmentation de capital et le Remboursement d'ORA, est la suivante :

Actionnaires	**Avant l'opération**		**Après l'augmentation de capital**		**Après l'augmentation de capital et le remboursement des ORA**	
	Actions	**%**	**Actions**	**%**	**Actions**	**%**
Diede van den Ouden	0	0,00 %	0	0,00 %	21 999 978	13,45%
Tonner Drones	0	0,00 %	0	0,00 %	21 999 978	13,45%
Crazy Duck BV	0	0,00 %	32 000 000	26,76%	32 000 000	19,56%
Sitimo Ltd	0	0,00 %	15 837 112	13,24%	15 837 112	9,68%
M. Suwerink	0	0,00 %	12 844 684	10,74%	12 844 684	7,86%
Autres investisseurs engagés	0	0,00%	11 685 606	9,77%	11 685 606	7,14%
OTT Héritage	577 632	16,04 %	577 632	0,48 %	577 632	0,35%
FIPP	343 269	9,53 %	343 269	0,28 %	343 269	0,21%
Public	2 680 679	74,43 %	46 284 152	38,70%	46 284 152	28,30%
Total	**3 601 580**	**100,00 %**	**119 572 455**	**100,00 %**	**163 572 411**	**100,00 %**

À titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de capital et du Remboursement d'ORA sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à ces opérations et n'ayant pas souscrit à celles-ci (calculée sur la base de 3 601 580 composant le capital de la Société avant l'opération) est la suivante :

Participation de l'actionnaire à la suite de l'Augmentation de capital	**% du capital**
Avant émission des actions nouvelles	1%
Après émission de 115 970 875 actions nouvelles	0,030 %

Participation de l'actionnaire à la suite du Remboursement d'ORA	**% du capital**
Avant émission des actions nouvelles	1%
Après émission de 43 999 956 actions nouvelles	0,076 %

Participation de l'actionnaire à la suite de l'Augmentation de capital et du Remboursement d'ORA	**% du capital**
Avant émission des actions nouvelles	1%
Après émission de 159 970 831 actions nouvelles	0,022 %

À titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de capital et du Remboursement d'ORA sur la quote-part des capitaux propres par action, avant et après l'émission des actions nouvelles, est présentée ci-après. Ces données sont calculées sur la base des capitaux propres de MHM Corporate au 30 juin 2026 d'un montant de -4 118 885 € et de 3 601 580 actions existantes à cette date.

Quote-part des capitaux propres consolidés par action à la suite de l'Augmentation de capital	**Base non diluée**
Avant émission des actions nouvelles	-1,14 €
Après émission de 115 970 875 actions nouvelles	-0,02 €

Quote-part des capitaux propres consolidés par action à la suite du Remboursement d'ORA	**Base non diluée**
Avant émission des actions nouvelles	-1,14 €
Après émission de 43 999 956 actions nouvelles	-0,08€

Quote-part des capitaux propres consolidés par action à la suite de l'Augmentation de capital et du Remboursement d'ORA.	**Base non diluée**
Avant émission des actions nouvelles	-1,14 €
Après émission de 159 970 831 actions nouvelles.	-0,01€

6. MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article 1, paragraphe 5, point b bis) du Règlement (UE) 2017/1129, l'émission est dispensée de l'obligation de publier un prospectus, sous réserve du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers et de la mise à disposition du public du document d'information conforme à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

En conséquence, un document d'information a été établi par la Société.

Le document d'Information peut être consulté sur le site Internet de la Société (https://mhm-corporate.com/investisseurs/) et est disponible gratuitement au siège social de la Société.

7. A PROPOS DE MHM CORPORATE

MHM Corporate est une société anonyme de droit français cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C). À la suite de la cession de ses anciennes filiales opérationnelles, la Société est une société holding restructurée, sans activité opérationnelle, à la recherche de nouvelles opportunités d'activité.

Les actions MHM Corporate sont cotées sur Euronext Paris (code ISIN : FR001400IE67).

Pour plus d'informations : www.mhm-corporate.com / reedijk@mhm-corporate.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, d'actions MHM Corporate dans quelque pays que ce soit.

Le présent communiqué constitue une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « États Membres »), aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise à l'effet de permettre une offre au public des titres nécessitant la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les titres ne peuvent être offerts et ne seront pas offerts dans l'un quelconque de ces États Membres (autre que la France), sauf conformément aux exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par MHM Corporate d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou de la réglementation applicable dans ces États Membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou

toute autre valeur mobilière, de MHM Corporate ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'en vertu d'un enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de MHM Corporate n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. MHM Corporate n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en tout ou partie, aux États-Unis d'Amérique, ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée, et n'a pas été approuvée, par une personne autorisée au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, et (iii) aux personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (ensemble, les « Personnes Habilitées »). Les valeurs mobilières de MHM Corporate sont destinées uniquement aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou convention relative à la souscription, l'achat ou l'acquisition de valeurs mobilières de MHM Corporate ne peut être adressée ou conclue qu'avec des Personnes Habilitées. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou toute autre autorité de régulation au Royaume Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des informations sur les objectifs de MHM Corporate ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme une garantie que les faits et données énoncés se réaliseront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par MHM Corporate. MHM Corporate ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ou des hypothèses sur lesquelles elles reposent, sous réserve de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique dans certains pays. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et réglementations.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou dans tout autre pays. Le présent communiqué ne peut être publié, transmis ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en français et en anglais. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

* * *

A propos de MHM CORPORATE

MHM CORPORATE est cotée sur le marché réglementé d'Euronext - compartiment C
ISIN : FR001400IE67 – MHM – Bloomberg: MHM: FP

MHM CORPORATE est éligible au PEA-PME.

Pour plus d'informations, merci de consulter le site mhm-corporate.com (section Investisseurs).

Contact MHM CORPORATE

contact@mhm-corporate.com